

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE X.			
PENSIONS ET SECOURS.			
Art. 32. Pensions et secours.	110,401 80	1,598 20	112,000 »
CHAPITRE XI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
Art. 33. Dépenses imprévues non libellées au budget	14,910 69	»	14,910 69
Total général du budget. fr.	40,898,534 40	201,265 90	41,099,800 »

343. — 20 DÉCEMBRE 1875. — LOI
fixant le contingent de l'armée pour l'exercice 1876 (1). (Monit. du 25 décembre 1875.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le contingent de l'armée pour 1876 est fixé à cent mille (100,000) hommes.

Art. 2. Le contingent de la levée de milice pour 1876 est fixé au maximum de douze mille (12,000) hommes, qui sont mis à la disposition du gouvernement.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de la guerre, gén. THIEBAULD.)

(1) Session de 1875-1876.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 30 nov. 1875, p. 23-26. — Rapport. Séance du 10 déc., p. 34.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 13 décembre 1875, p. 233-238.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 16 décembre 1875, p. 3.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 17 décembre 1875, p. 22.

(2) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1874-1875.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi. Séance du 25 février 1875, p. 234-235. — Rapport. Séance du 16 juin 1875, p. 233-356.

Session de 1875-1876.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-

344. — 20 DÉCEMBRE 1875. — LOI
contenant le budget de la gendarmerie pour l'exercice 1876 (2). (Monit. du 25 décembre 1875.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du corps de la gendarmerie, pour l'exercice 1876, est fixé à la somme de deux millions huit cent trente-neuf mille sept cent quarante-six francs vingt-sept centimes (fr. 2, 859,746-27) (3)

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de la guerre, gén. THIEBAULD.)

tion. Séance du 19 novembre 1875, p. 47-50.

SÉNAT.

Session de 1875-1876.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 16 décembre 1875, p. 3.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 17 décembre 1875, p. 23.

(3) Pendant la discussion de ce budget, le ministre de la guerre a dit : « Je saisis cette occasion pour dire à la chambre qu'il existe dans le pays 242 brigades à cheval et 21 brigades à pied; le département de la guerre, d'accord avec les départements de la justice et de l'intérieur, a décidé que 47 brigades nouvelles seraient formées, savoir : 5 de gendarmerie à cheval et 12 de gendarmerie à pied. On n'est pas encore parvenu à les installer faute de locaux; on négocie avec les provinces et avec les administrations communales. Dès que les locaux seront prêts, les nouvelles brigades se rendront à leurs postes. »